

Le Tribunal des Khmers Rouges

par Jean-Claude COURDY (Février Mars 2008)

Dans son livre consacré à Pol Pot, paru à Londres en 2004 puis en France deux ans après, Philip SHORT parle du tribunal des Khmers rouges comme d'un organisme hautement symbolique qui n'aurait rien à voir avec la justice.

C'est en juillet 2006 que les Chambres Extraordinaires des cours de justice du Cambodge ont été mises en état de fonctionner soit plus de 28 ans après la chute du régime de Pol Pot. Fin juillet, le tribunal prononçait sa première inculpation pour crime contre l'humanité contre Kang Khek Ieu plus connu sous son nom révolutionnaire de Duch ou Deuch le sanguinaire responsable du centre de détention de Tuol Seng où périrent près de dix sept mille cambodgiens pour de soi-disant crimes de trahison. Qualifiés de « ennemis de l'intérieur » les victimes étaient mises à mort après des simulacres de procès qui rappelaient les années les plus sanguinaires de l'ère stalinienne avec les fameux procès de Moscou en 1936 ou celles de Mao pendant la Révolution culturelle de 1966. Le centre de détention et de torture de Tuol Seng avait pour nom de code S 21. La lettre « S » désignait le nom dont le régime de Pol Pot avait affublé la police secrète. La comparution de Duch en audition publique avait révélé une ligne de défense qui s'avère commune à tous les accusés ; je ne suis pas responsable, j'ai reçu des ordres ; je devais les exécuter ou être exécuté moi-même. Duch n'a pas nié ses responsabilités mais il les admises à son échelon. Il plaide qu'il ne fut qu'un subalterne et agissait sous le contrôle du numéro 2 Nuon Chea. Ceci étant, il fait son mea culpa, non pas devant la cour et ses juges mais devant Dieu qu'il a soudain rencontré.

Après quelques atermoiements de procédure, c'était ensuite le tour de Nuon Chea de comparaître en audition publique. Même ligne de défense de ses avocats qui ont réclamé sa mise en liberté en raison de son âge et de son état de santé. Doivent comparaître ensuite, le Président du Kampuchea Démocratique, Khieu Samphan, le ministre des affaires étrangères Ieng Sary, hospitalisé début février, beau-frère de Pol Pot, son épouse Ieng Thirith ministre des Affaires sociales, actuellement en dépression, qui est la plus jeune sœur de la femme de Pol Pot, Khieu Ponnary. En janvier 2008, le Tribunal des Khmers rouges avait dépêché à Païlin, petite ville de la frontière Thaïlandaise repaire de l'état-major des Khmers rouges ou aujourd'hui de ce qu'il en reste, deux juges, un français et un cambodgien. Leur mission était d'expliquer aux populations de ces régions soumises à l'influence khmer rouge pratiquement depuis 1970 que le tribunal ne mettrait en accusation que les hauts responsables soit les cinq personnes citées et peut-être deux ou trois autres personnalités. Au cours de deux réunions tenues, l'une avec les policiers, gendarmes et fonctionnaires civils, l'autre avec une centaine d'habitants de la ville, le juge français Marcel Lemonde et le Cambodgien You Bunleng ont expliqué que s'ils avaient choisi Païlin pour ce type de réunion, c'était parce que les principaux inculpés y résidaient avant leur arrestation. D'anciens cadres khmers rouges ont demandé si les inculpations iraient au-delà des cinq personnalités désignées comme « principaux responsables ». Plusieurs fonctionnaires ont posé la question de la responsabilité de certains pays comme les Etats-Unis ou le Vietnam. Les juges sont alors revenus sur les accords entre le gouvernement de Phnom Penh et les Nations

Unies et expliqué le cadre juridique dans lequel ils exerçaient leur mission. Pour le juge cambodgien, le tribunal, a-t-il déclaré en substance, ne pourra poursuivre sa mission que « si les habitants comprennent clairement la procédure et s'il y a une coopération des autorités locales »...Précisément c'est là que le bât blesse. Tout le monde a remarqué l'absence du gouverneur de la ville, trop occupé par ailleurs. Cet ancien proche de Pol Pot avait déclaré quelques jours auparavant à la presse qu'il respecterait la loi mais qu'il y avait mieux à faire que de revenir sur le passé, compte tenu des urgentes tâches de développement qui devaient être son premier souci. A l'horizon de ce procès, on accumule les « non dits » et les incertitudes. Les juges eux-mêmes sont incapables de dire qui sera « in fine » inculpé. La notion de « haut responsable » est loin d'être précisée et dans certaines régions comme Païlin, de nombreux anciens responsables Khmers rouges seraient prêts à s'enfuir, alors qu'ils s'étaient rendus aux forces gouvernementales cambodgiennes sous la garantie de la protection du roi. Le roi père Norodom Sihanouk a toujours manifesté son désaccord avec la tenue du procès. L'actuel Premier Ministre Hun Sen n'est venu à cette idée que sous la pression internationale et après avoir pris des précautions juridiques définissant un cadre légal qui ne remette pas en cause l'ordre politique existant. Ce faisant, le gouvernement cambodgien a évité de se placer en porte-à-faux par rapport aux instances internationales, contrairement à l'attitude du gouvernement serbe qui laisse courir le principal accusé du massacre de Srebrenica. Cette attitude habile du gouvernement cambodgien ne l'exonère pas des difficultés internationales qui le guettent dans ses rapports avec la Thaïlande, le Vietnam, la Chine ou la Corée du sud, toujours prêts à ponctionner les richesses naturelles de ce pays livré à la corruption. A Phnom Penh, on chuchote que même dans les sphères khmères du tribunal règnerait une atmosphère délétère préjudiciable au déroulement normal de la justice, au point qu'on a beaucoup de mal à trouver des témoins à charge, tant les formalités à remplir pour témoigner sont complexes pour des populations simples, souvent illettrées. Affaire à suivre...

Jean-Claude Courdy (de Phnom Penh)